



**9eme congrès de l'Ofict
20 au 22 mai 2025**

Motion

Le pôle ministériel ne doit plus jouer avec la santé et la sécurité de ses agent.es et reconnaître leurs droits

Le mercredi 14 mai deux collègues de la DIR Ile-de-France ont été victimes d'un grave accident de service alors qu'ils effectuaient des relevés dans le cadre d'un futur chantier. Le véhicule dans lequel ils se trouvaient a été violemment percuté par un poids lourd. L'un des deux, TSDD Adjoint au chef de centre, a été tué sur le coup. Le chef d'équipe qui l'accompagnait a lui était opéré d'urgence d'un traumatisme crânien. Toujours hospitalisé, il ne se souvient pas du tout ce qui lui est arrivé.

Nous, délégué.es réuni.es en 9eme congrès de l'Organisation Fédérale des Ingénieur.es Cadres et Technicien.nes (OFICT-CGT) adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de notre collègue décédé et souhaitons un prompt rétablissement à notre collègue hospitalisé.

Il s'agit ici du 7eme agent d'une DIR tué dans l'exercice de ses missions depuis 2021. A eux seuls, ces services enregistrent selon les chiffres du pôle ministériel 120 accidents en moyenne par an depuis 2014. Une situation qui n'est plus tolérable alors que les choix politiques des gouvernements successifs ne font que dégrader les conditions de travail et la sécurité des agents.

Généralement, la première action du ministère face à ce genre d'accident mortel est de tenter de faire porter la responsabilité sur les usagers de la route. Ensuite, alors que nos services subissent de plein fouet les conséquences de l'austérité budgétaire, ce sont les procédures et organisations de travail qui sont interrogées, ce qui déporte la responsabilité sur la hiérarchie de proximité.

Nous dénonçons cette tentative du ministère de minimiser ses responsabilités. Au contraire, nous exigeons qu'il les assume pleinement :

- en respectant le droit de retrait exercé par les agent.es et en cessant toute forme d'entrave ;
- en apportant immédiatement une réponse suite au droit d'alerte des élu.es de la formation spécialisée ministérielle ;
- en assurant la mise en place rapide d'une enquête de la formation spécialisée de la DIR IF
- en abandonnant le plan de prévention "renforcé" des agents des DIR intervenant sous circulation ;
- en appliquant pleinement les recommandations de l'instruction de 2013 relative à la sécurité des agent.es et en rouvrant les discussions sur les mesures à mettre en place pour assurer la sécurité au travail des agents.

Les délégué.es constatent une dégradation globale des conditions de travail des agent.es de la fonction publique et dans notre pôle ministériel, cause d'accidentalité et d'une recrudescence de maladies professionnelles.

- Selon les chiffres de baromètre 2024 Ugict-CT/ Secafi concernant les Ingés, cadres et Techs, c'est au sein de la fonction publique que les conditions de travail sont les plus dégradées, en raison des sous-effectifs chroniques, du temps de travail excessif (la moitié des cadres travaille pendant les heures de repos et ¼ plus de 45h/sem, et dans l'écrasante majorité, les heures sup ne sont ni récupérées ni payées) d'un management par le chiffre et de l'épuisement professionnel qui s'en suit.

Ces dégradations concernent également les catégories B : 7 sur 10 estiment être touchés par les risques organisationnels. (sondage 2023).

- Au pôle ministériel, selon le Rapport Social Unique 2023, le nombre d'accidents recensé à 1056 est en augmentation (+100 par rapport à 2020). La réalité des risques organisationnels (RPS) ne sont eux toujours pas correctement pris en compte au regard de nos enquêtes syndicales.

Nous revendiquons :

- la mise en place des moyens nécessaires en matériels et en personnels pour permettre la mise en œuvre d'une vraie prévention primaire afin d'assurer l'intégrité physique et mentale des agent.es ;
- la reconnaissance de la pénibilité ;
- la reconnaissance d'un droit d'alerte afin de permettre aux agent.es et notamment celles et ceux qui sont en responsabilité de pouvoir refuser la mise en œuvre d'une directive dangereuse ou contraire à leur éthique.